



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 48609

Texte de la question

M. Andre Berthol appelle l'attention de Mme le secretaire d'Etat aux transports sur le contenu du projet de nouvelle reglementation concernant l'aviation legere et sur l'inquietude manifestee par l'Aero-Club de France, les clubs ULM et les petites et moyennes entreprises dependant de cette activite. En effet, il est a craindre une diminution du nombred'aeronefs de la categorie ULM et la mise en difficulte des entreprises de ce secteur si les normes relatives aux constructions en kit, aux ultra legers motorises et aux avions de collection sont adoptees telles que proposees. Il lui demande quelles dispositions seront prises afin qu'une concertation puisse s'engager entre la Direction generale de l'aviation civile (DGAC) et les federations sportives et organisations de professionnels.

Texte de la réponse

Les trois projets d'arretes etablis par la direction generale de l'aviation civile (DGAC) portent sur les autorisations de vol des appareils ultra-legers motorises (ULM), sur les certificats de navigabilite des avions de collection et sur les certificats de navigabilite des aeronefs en kit. Preoccupe par le nombre d'accidents enregistres chaque annee pour ces appareils de plus en plus performants, le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme a en effet considere qu'une evolution de la reglementation etait indispensable. La diffusion de ces projets d'arretes, qui ne prejuge pas des orientations finales, n'est qu'une etape dans le processus d'elaboration de cette nouvelle reglementation. La DGAC a par ailleurs demande a trois experts exterieurs a l'administration de lui faire part de leur propre position et a invite les organisations professionnelles a lui adresser leurs observations et leurs commentaires. Une fois ces elements reunis, des reunions de travail seront organisees entre les responsables de ce dossier a la DGAC et les representants de l'aviation legere, afin de rechercher en commun des solutions permettant tout a la fois de ne pas freiner l'expansion du secteur et d'assurer la securite des pilotes ainsi que des personnes transportees et des tiers au sol.

Données clés

Auteur : [M. Berthol André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48609

Rubrique : Aviation legere

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 février 1997, page 917

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1434